Saint-Médard-sur-Ille	9 septembre 2026
Délibération 2026-60	

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260909-202660-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE
MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04/09/2026 Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 09 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Laurie CHADEAU, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Madame Marie-France HUNAULT ayant donné pouvoir à M Gildas BOUREL, Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Madame Josiane DETOC.

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR.

2026-60 COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

La compétence éclairage publique a été transférée par la commune au SDE 35 en 2024 suite à la délibération n°2023-59. Ce transfert de compétence concerne les travaux et la maintenance du parc d'éclairage. Pour rappel, la maintenance de l'éclairage public est financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini chaque année par le Comité syndical.

Par courrier le SDE 35 a informé les communes membres d'une évolution du contexte inflationniste du secteur, et de la volonté du syndicat, d'une part de ne pas impacter financièrement ses membres et d'autre part de réorienter leur politique vers la rénovation des parcs vétustes.
Dans ce contexte le SDE 35 interroge les conseils municipaux sur leur maintien du transfert de cette compétence.

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le maintien du transfert de la compétence éclairage public au SDE 35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le maintien du transfert de compétence éclairage public au SDE35.

Le Maire
BOURNONVILLE

MAIRIE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★

Le Secrétaire de séance